



# LES PEELINGS

## Informations

Service de dermatologie (Hôpital Haut-Lévêque)  
Pr. Beylot dermatologie

Le vieillissement cutané débutant se traduit par un teint terne (surtout chez les fumeurs), des taches pigmentées, des ridules, avec un début de relâchement cutané.

Les peelings renouvellent l'épiderme avec trois effets esthétiques positifs selon l'intensité et la profondeur d'action du peeling : amélioration du teint, gommage des taches pigmentées, et effet de lissage sur les irrégularités cutanées et les ridules.

Le traitement par peeling fait par votre dermatologue voit son efficacité renforcée quand un programme de préparation de la peau est fait dans les 3 semaines précédant le peeling.

■ **1-Le programme de préparation de la peau**, 15 jours à trois semaines avant le peeling : Cette préparation sera effectuée par vous-même avec les produits qui vous seront remis à la consultation préalable pour laquelle un rendez vous vous sera donné.

■ **2-Le jour du peeling** : la peau prend un aspect discrètement blanchâtre pendant quelques minutes avec sensation de cuisson. Puis elle vire à un rose plus ou moins soutenu selon la force du peeling s pendant quelques heures.

■ **3-Du 3ème au 7ème jour** l'épiderme pèle légèrement, mais souvent cette discrète desquamation est presque invisible.

Des soins hydratants et cicatrisants sont nécessaires. Les produits vous seront remis pour cela

■ **4-Quinze jours après le peeling**, début de du traitement d'entretien pour 6 mois (c'est le même que le traitement préparatoire)

■ **5- Selon le résultat souhaité et selon le type de peeling une ou plusieurs séances doivent être réalisées**

■ **6-Eviter toute exposition solaire** sans protection du visage avant pendant et dans les 2 mois qui suivent les peelings. Le cas échéant utilisé un écran solaire 50+.

■ **7-Deux complications principales sont possibles**, mais rares :

Dans les jours qui suivent le peeling, les signes inflammatoires sont parfois plus intenses. En cas de sensation de cuisson importante non contrôlée par les soins, contacter votre dermatologue ; il peut s'agir d'une intolérance au produit appliqué.

Une pigmentation transitoire du visage peut survenir, en particulier chez les peaux foncées, mais elle est exceptionnelle avec ces peelings superficiels, peu dosés à la première séance. Elle doit être traitée le plus tôt possible par un traitement adapté.

**Acte à visée esthétique non remboursé par la Sécurité Sociale (Articles L 321 et 615-14 code SS)**  
**Aucun arrêt de travail consécutif aux effets de la séance de peeling ne pourra être délivré**